



Envie d'apprendre à composter ?

La Commune de Chapelle-lez-Herlaimont organise une séance sur le compostage le mardi 21 novembre 2023 à 18h30 à la cafétéria de l'Hôtel de Ville (Place de l'Hôtel de ville, 16 - 7160 Chapelle-lez-Herlaimont). Infos et inscription : zero.dechet@tibi.be ou 0800/94 234

Concours Compostage

Pour tenter de gagner une compostière, participer à ce concours en scannant le QR Code afin de valider vos réponses.

Attention, il faut impérativement assister à la séance d'information du 21 novembre 2023 pour recevoir gratuitement le fût de compostage (les modalités de retrait seront communiquées aux gagnants).



1. Quels sont les déchets autorisés dans le compost ?

- A. Des cendres de bois
- B. De la litière pour chat non biodégradable
- C. Du marc de café

2. Combien de réponses recevrons-nous pour ce concours avant le 11/11/2023 à 12h00 ?

Bonne chance !

Crumble aux fruits défraîchis

Créé au Royaume-Uni durant la Seconde Guerre mondiale, le crumble est né de l'imagination fertile de ménagères qui désiraient proposer un dessert gourmand tout en limitant l'utilisation de farine, de beurre et de sucre. Cerise sur le gâteau, cette préparation permet d'utiliser tous les fruits légèrement abîmés ou défraîchis de la corbeille ou du frigo.

INGRÉDIENTS

- 50g de beurre
- 200g de biscuits ramollis (petits-beurre, spéculoos, etc.)
- fruits « défraîchis »

PRÉPARATION

- 1 Mélangez 50g de beurre avec 200g de biscuits ramollis
- 2 Étalez le mélange par dessus les fruits coupés
- 3 Enfourez le tout au four pendant 20 minutes à 180 degrés
- 4 Une fois bien doré, à la sortie du four, laissez tiédir pendant quelques instants avant de le servir

ASTUCES

Pour conserver ses biscuits le plus longtemps possible, il est préférable de les stocker à l'abri de l'humidité dans une boîte en fer blanc dotée d'un couvercle hermétique. La présence d'un papier



absorbant au fond de la boîte permet de prolonger leur conservation.

En Wallonie, chaque habitant jette entre 14 et 23 kg de nourriture encore consommable par an, ce qui représente environ 16% du contenu de notre poubelle. Si on comptabilise tout ce qui est perdu lors des récoltes, du transport et durant la vente en grande surface, cela représente près de 180kg de nourriture gaspillée par personne... Ce n'est pas une fatalité.

Il existe beaucoup de recettes qui permettent de cuisiner des aliments encore consommables !

L'appli qui transforme ton frigo en mine d'or ! 4 800 recettes qui s'adaptent à ton frigo : **FrigoMagic**

RECYCLE : L'APPLICATION gratuite pour tout savoir sur vos jours de collectes

Consultez le jour de collecte, les informations sur le tri et les points de collecte sur votre smartphone avec l'application Recycle ! Grâce à ses notifications et informations utiles, vous serez toujours à jour !

TÉLÉCHARGEZ

RECYCLE!

- ✓ JOURS DE COLLECTE
- ✓ INFOS SUR LE TRI
- ✓ POINTS DE COLLECTE



E.R.: Tibi - Rue du Déversoir 1 - 6010 Couillet. Imprimé sur un papier 100% recyclé.

ZÉRO DÉCHET

INFOMAG' ZD #3

L'INFOMAG' DE VOTRE COMMUNE ET DE VOTRE INTERCOMMUNALE TIBI

CHAPPELLE-LEZ-HERLAIMONT



Le Zéro Déchet au quotidien

Un pas plus loin dans la gestion des déchets.

Après plus de 25 ans d'utilisation au quotidien, le décret relatif à la gestion et au traitement des déchets, et en particulier des déchets ménagers, vient d'être revu et mis à jour au mois de juillet de cette année.

Et vous savez quoi, ce nouvel outil renforce la transition vers le Zéro Déchet en, par exemple, réduisant l'usage des plastiques à faible durée de vie, en prônant la réparation, en luttant de façon accrue contre le gaspillage alimentaire, ...



Nous étions donc dans le bon quand depuis 2020, la Commune a décidé de rentrer dans la démarche Zéro Déchet. A l'époque, nous avons lancé le pari d'impliquer des familles dans le Zéro Déchet au quotidien. Vous pourrez lire dans cet exemplaire les résultats obtenus par ces habitants soucieux de produire moins de déchets à la source.

Le nouveau décret prévoit aussi que les déchets organiques doivent être triés et recyclés à la source et non mélangés avec d'autres types de déchets pour le 31 décembre 2023. Là encore, la Commune de Chapelle, avec l'aide de l'intercommunale Tibi, a répondu en avance à cette obligation en démarrant l'utilisation des sacs verts depuis ce 1er janvier.

Le Collège communal

Défi Familles ZD

Il y a un peu plus d'un an et demi déjà, 7 familles chapeilloises se sont engagées dans un défi Zéro Déchet, lancé par la Commune en collaboration avec Tibi. Pour aider les participants à relever ce défi, différents ateliers ont été organisés autour du thème du zéro déchet : éco-consommation, cuisine anti-gaspi, zéro pesticide, compostage, etc.

Au début de ce défi, les 7 familles ont dû se fixer un objectif, celui de déterminer le nombre de kilos produits pour chacune des poubelles (déchets résiduels, PMC, verre et papiers-cartons). Au lancement du défi, les familles ont reçu un carnet de pesées leur permettant de suivre les quantités de déchets produits.

Le bilan !

Dans l'ensemble, le résultat est plutôt bon. Grâce aux différents conseils donnés durant les ateliers, les familles ont pu réduire la fréquence à laquelle elles sortaient leur sac blanc. Elles sont passées d'un sac toutes les deux semaines à un sac et demi par mois. Enfin, ils ont également pu observer une diminution de leur différents flux de déchets en passant pour 2022 d'un total de 585kg (sur base d'une estimation) à 348kg (réellement produits) : **une réduction assez marquante de 236kg environ.**

En réduisant votre quantité de déchets, non seulement vous faites un geste pour l'environnement mais surtout vous faites de sérieuses économies, c'est votre porte-feuille qui vous dira merci !

Le mot d'Eric CHARLET, Echevin de l'Environnement :

« Après le tri et le recyclage, le Zéro Déchet va inévitablement rentrer dans nos habitudes, c'est une certitude. Cette démarche va tous nous impliquer et nous rassembler sous le même objectif commun : réduire nos déchets à la source. Les restaurants, les commerçants, les citoyens, les magasins, ... nous serons tous gagnants. Un exemple parmi tant d'autres : un restaurateur verra ses quantités de déchets diminuer s'il facilite l'enlèvement des restes d'un plat par le client »

www.tibi.be
0800 94 234



www.tibi.be
0800 94 234





FOCUS SUR LE SAC BLEU !

LES CONSIGNES DE TRI DU NOUVEAU SAC BLEU ONT ENCORE ÉTÉ ÉLARGIES, POUR PLUS DE RECYCLAGE !

Vous pouvez y mettre tous les emballages en plastique, ainsi que les capsules de boissons, les emballages métalliques et les cartons à boissons



ENCORE DES DOUTES SUR LE TRI DES PMC ?

TRIER SES PMC N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI SIMPLE.

Afin de savoir si un emballage plastique peut aller dans le nouveau sac bleu PMC, il suffit de se poser 3 questions :

- 1) Est-ce que c'est un emballage ?
- 2) Est-ce qu'il est en plastique ?
- 3) Est-ce qu'il est à usage unique ?

RETROUVEZ TOUS NOS CONSEILS SUR LE TRI DES DÉCHETS



CERTAINS OBJETS DONT ON SOUHAITE SE DÉFAIRE NE TROUVENT PAS DE SOLUTIONS DE RÉEMPLOI

Répartis sur toute la zone Tibi, les recyparcs sont conçus pour accueillir tous les déchets qui peuvent être recyclés comme par exemple les métaux, les bois ou les déchets spéciaux des ménages.

L'ensemble des 14 recyparcs de la zone Tibi sont accessibles aux particuliers (max. 1 m³ par jour, par véhicule et par usager).



RETROUVEZ TOUS LES TYPES DE DÉCHETS REPRIS DANS NOS RECYPARCS

HEURES D'OUVERTURE :

- Du mardi au vendredi de 10h15 à 18h00*
- Le samedi de 09h15 à 17h30*
- Les recyparcs sont fermés les lundis et les jours fériés 01/01, 01/05, 18/05, 21/07, 15/08, 01/11, 11/11, 01/12 et 25/12.

*Heure de la dernière entrée. La fermeture a lieu 15 min. après l'heure de la dernière entrée.

FOCUS SUR LE SAC VERT

Depuis début 2023, la collecte des déchets organiques est proposée à Chapelle-lez-Herlaimont par le biais du sac vert Tibi biodégradable. Les déchets organiques et ceux de jardin sont une des fractions de déchets les plus importantes. Chaque année dans la zone Tibi, on collecte dans les recyparcs en moyenne, par an et par habitant, 36kg de déchets de jardin. Les déchets organiques représentent plus de 50% du contenu de votre sac blanc. Trier les déchets organiques vous permet donc de diminuer votre production de déchets résiduels et d'économiser des sacs blancs.

Seuls les DECHETS ORGANIQUES sont AUTORISÉS dans le sac vert, c'est-à-dire les déchets de cuisine, les petits déchets de jardin, la litière végétale, les serviettes en papier, etc. Les déchets plastiques et tous les déchets non biodégradables sont INTERDITS dans le sac vert. Des contrôles qualité sont effectués.

Les sacs verts Tibi sont biodégradables, cela signifie qu'ils peuvent se détériorer si vous y placez des déchets trop chauds et humides :

- laissez refroidir et égouttez vos déchets organiques avant de les jeter dans le sac vert ;
- limitez la durée du remplissage du sac vert à maximum 2 semaines ;
- laissez circuler l'air autour du sac : ne le mettez pas en contact direct avec le sol ;
- emballez vos déchets organiques dans un sac en papier. Le papier absorbera le surplus d'humidité.

Et puis, c'est facile, le nouveau sac vert est collecté toutes les semaines, le même jour que votre sac blanc.



ENCORE UN DOUTE ? LES TUTOS DE MARGAUX SONT DISPOS SUR YOUTUBE !



CAP SUR LE COMPOSTAGE À DOMICILE : UNE AUTRE MANIÈRE DE TRAITER ÉGALEMENT VOS DÉCHETS ORGANIQUES

Saviez-vous que vous pouvez à domicile, composter une grande partie de ces déchets et les transformer en engrais naturel pour votre jardin ou vos jardinières ?

Le compostage est sans conteste LE geste qui allégera le plus significativement vos poubelles en un minimum de temps.

LES RÈGLES D'OR DU COMPOSTAGE : UNE QUESTION D'ÉQUILIBRE.

POUR ÉVITER LES SURPRISES, IL EST REQUIS D'ÉQUILIBRER LES APPORTS :

• **Les déchets «verts et humides»** (épluchures, restes alimentaires, tontes de pelouse...) apportent l'eau et la nourriture aux organismes décomposeurs qui travaillent pour vous.

• **Les déchets « bruns et secs »** sont les branchages broyés, herbes sèches, feuilles mortes. Le carton (non imprimé), les essuie-tout et les mouchoirs en papier font aussi partie de cette catégorie. Ils structurent le compost pour faciliter la circulation d'air.

En prime, vous disposerez d'un engrais naturel pour votre jardin et sans déboursier un sou en jardinerie. Une façon très concrète de poser un geste citoyen en recyclant à domicile ses matières organiques en circuit ultra-court !

Pour un bon équilibre, on conseille de mélanger 50 % de déchets « verts » et 50 % de déchets « bruns » à chaque ajout dans le compost.

EN SAVOIR PLUS ?

Toutes les brochures sont également disponibles sur le site de Tibi : www.tibi.be/publications

Téléchargez directement notre brochure «**Mon pote le compost !**» via le QR-code.

NOUVEAU !
DEPUIS LE 01/01/23

DÉCHETS ORGANIQUES

SANS EMBALLAGE PLASTIQUE

DÉCHETS DE CUISINE

PETITS DÉCHETS DE JARDIN

AUTRES

UNIQUEMENT EN SAC VERT TIBI (BIODÉGRADABLE) OU EN CONTENEUR À PUCE

Évitez les erreurs les plus fréquentes

